

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCERS - (N° 625)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Thiébaut

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« fixée »

le mot :

« établie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.